



**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Grauliérois**

30, route des Barrières 19700 LAGRAULIERE

Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 février 2024

L'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Grauliérois s'est tenue le samedi 10 février 2024 à 20h 30, chez Jean-Jacques Brunie.

Sont présents : Mmes Endean, Guéraud, Rouanne et MM. Brunie, Endean, Villechenoux.
Sont excusés : Mmes Farges, Laurent et MM. Delhommeau, Laurent.

L'assemblée générale désigne Jean-Jacques Brunie en qualité de président de séance et Cathy Endean en qualité de secrétaire de séance.

Election du bureau

Les membres du bureau sortants sont reconduits à l'unanimité.

Le nouveau bureau se compose comme suit :

- Président : Jean-Jacques Brunie, retraité, 10, route du Bos Grand, Mazeix, 19700 Lagraulière
- Vice-Président : Jacques Delhommeau, retraité, 3, clos de la Croix rouge 19700 Lagraulière
- Trésorière : Cathy Endean, retraitée, 31, route du Foirail, 19700 Lagraulière
- Secrétaire : Yvette Farges, retraitée, La Montagne, 19700 Lagraulière

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions pour une année.

L'association compte vingt-trois membres.

Rapport sur l'exercice clos 2023

Le trésorier dresse le bilan financier de l'exercice écoulé :

RECETTES	DEPENSES
Solde au 1 ^{er} janvier 2023 : 368,60 €	Expression Numérik : 492,00 € (impression sur bâche)
Virement Livret A : 500,00 €	Les Imprimeurs corréziens ; 822,90 € (impression livre)
Subventions :	Les Imprimeurs corréziens ; 750,13 € (impression livre)
- Mairie de Lagraulière : 650,00 € (3 subventions)	Frais de tenue de compte : 9,45 €
- Conseil Départemental : 200,00 €	
Adhésions : 160,00 €	
Vente livres : 735,40	
TOTAL : 2 614,00 €	TOTAL : 2 074,48 €

Soit un solde positif de 539,52 €

Livret A au 31 décembre 2023 : 29,30 €

1^{ère} délibération :

Les comptes sont approuvés et les cotisations maintenues à 20 € pour le nouvel exercice.

Bilan des activités de l'année 2023

Administratif et financier :

- La Municipalité a versé une subvention courante de 100,00 €, une subvention particulière de 400 € pour l'édition du livre anniversaire et une autre de 150 € pour le montage de l'exposition estivale.
- Une subvention de 200,00 € a été attribuée par le Conseil Départemental.

2^{ème} délibération :

La subvention du CD 2024 est déjà accordée. Le dossier pour 2025 sera présenté en juin prochain.

La demande pour la subvention courante municipale est à faire.

Réalisations :

L'année 2023 était particulière car elle représentait les 10 ans de l'association.

Exposition :

L'exposition estivale était l'exposition anniversaire des 10 ans de l'association. Elle dressait le bilan des expositions passées, en regroupant les sujets selon les trois thèmes principaux : le patrimoine matériel, le patrimoine naturel et le patrimoine immatériel.

Son but était de mémoriser l'ensemble des activités réalisées au cours de ces dix années.

Elle a été présentée au cours de l'été à la médiathèque sous la même forme que les précédentes afin de conserver une unité des supports et d'enrichir le fonds documentaire.

Un accrochage spécifique a eu lieu à la mairie pour les journées du Patrimoine.

Elle est maintenant consultable sur le site internet de l'association.

Livre anniversaire

Un livre a été édité pour marquer cet anniversaire. Il développait les expositions précédentes suivant les thèmes évoqués ci-dessus. Une première impression de 50 exemplaires a été réalisée, suivie d'une seconde (de 50 exemplaires également) devant l'intérêt suscité.

Ce livre est disponible à la mairie, à la médiathèque et auprès des membres du bureau.

Site Internet

La fréquentation du site Internet reste constante. Il est régulièrement enrichi et mis à jour.

Sensibilisation :

Fête du jeu : cette manifestation s'est tenue les 3 et 4 juin. Regroupant plusieurs stands, elle a été organisée avec **Vézère Ardoise** qui était présente le 3 juin. Nous avons pu nous féliciter d'une très bonne fréquentation.

Journées Européennes du Patrimoine : Les manifestations habituelles (église, Bellefond, exposition) ont été reconduites en 2023.

Sites bâtis :

Chambre des Moines

Un rendez-vous s'est tenu avec la Fondation du Patrimoine et la Municipalité. Cette dernière est toujours favorable au projet mais les dossiers en cours ne permettent pas pour l'instant de faire avancer la restauration de la chambre.

3^{ème} délibération :

La signature d'une convention est en attente des disponibilités de la municipalité.

Mémoire

De nouveaux fichiers (pomme Porge, panneaux inversés, ...) ont été déposés sur le site. D'autres ont été complétés.

Sensibilisation - Communication :

Des petits reportages sur les diverses animations ont été mis sur le site.

Prévision d'activités pour 2024

Sites bâtis :

Lavoir du château de Bellefond

Les propriétaires ont mis en vente la propriété. Le lavoir, dont l'état ne permet plus de restauration, est condamné.

4^{ème} délibération :

Le projet est abandonné. La disparition d'un lavoir unique dans la région est à déplorer

Four Chanourdie

La construction des pavillons locatifs jouxtant le four est en cours. La restauration du four ne pourra pas de faire dans le même temps. Malgré plusieurs demandes de protection et même une intervention infructueuse de notre part (le stockage de matériel du chantier bloque l'accès), le four reste sans protection.

5^{ème} délibération :

L'association relancera la municipalité pour une restauration plus rapide en insistant sur son futur côté convivial (animations de quartier, fêtes ponctuelles avec le club de rugby ...).

Communication :

Exposition

L'exposition estivale traitera de l'évolution du bâti grauliérois au cours des deux derniers siècles. Reprenant l'exposition de 2015 sur les villages, elle comparera les cadastres de 1809 et de 2024 pour détailler les modifications du bâti. L'évolution architecturale sera présentée parallèlement. Sa préparation est en cours.

6^{ème} délibération :

Cette exposition sera préparée pour l'été prochain.

Journées du Patrimoine

Les manifestations 2023 seront reconduites en 2024.

Une communication commune avec la municipalité sera adressée au Conseil Départemental pour ses publications.

7^{ème} délibération :

L'organisation se fera le moment venu. La salle des associations est à réserver dès maintenant.

Journées nationales de l'architecture

Elles se tiendront du 13 au 15 octobre prochains.

Nous allons proposer une animation avec Vézère Ardoise basée sur leurs Kapla et nos cubes Millarcs pour une approche simplifiée de l'architecture.

8^{ème} délibération :

L'organisation se fera le moment venu. La salle polyvalente est à réserver dès maintenant.

Site internet

Le site est à mettre à jour et à développer régulièrement par l'apport de nouveaux fichiers.

9^{ème} délibération :

L'enrichissement des données est à poursuivre.

Sensibilisation :

Menhir de la Martinie

Le cerisier sauvage qui le menace reste à couper.

La sortie de l'ouvrage sur les mégalithes corréziens aura lieu dans les prochains jours. Les deux historiens poitevins ne nous avaient pas recontactés pour la visite du site.

10^{ème} délibération :

La recherche du propriétaire est à faire ; une signalisation serait à envisager.

Echanges

Des manifestations organisées par d'autres associations ou la municipalité auront lieu en 2024.

11^{ème} délibération :

Il est important d'y participer.

Mémoire

Forges

Un témoignage sur les forges (y compris celle de la Croix Vieille) serait à rédiger.

12^{ème} délibération :

La rédaction est pour l'instant suspendue.

Musée

L'idée serait de rassembler divers éléments : cadastre de 1809, tableaux d'Henri Martin, fond de l'association (etc...) afin de les préserver, mettre en valeur et présenter au public est toujours d'actualité. Une possibilité intéressante pourrait être la réserve de la médiathèque.

13^{ème} délibération :

L'association contactera le Maire.

Personnes remarquables de la commune

Des présentations restent à faire (Georgette Monteil, René Chauffour ...). Les textes de René Vergne sont prêts et seront mis à disposition.

14^{ème} délibération :

Ce travail est à poursuivre.

Sensibilisation :

Menus :

La recherche d'anciens menus de mariages ou autres repas continue. Ils deviennent de vrais documents et sont une forme de mémoire à préserver.

Un fichier des plus remarquables serait déposé sur le site.

15^{ème} délibération :

Cette collecte est à poursuivre.

Glossaire :

Dans le même ordre de choses, un recueil de mots patois passés dans le langage courant (local) se poursuit également.

Un fichier, enrichi au fur et à mesure, serait déposé sur le site.

16^{ème} délibération :

Ce recueil est à développer.

A cours du débat, le président a mis aux voix les délibérations qui ont été adoptées à l'unanimité.

La séance est close à 22 heures.

Cathy Endean, secrétaire de séance